

COMPTE RENDU SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL

14 décembre 2012

L'an deux mil douze, le 14 décembre à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Montmorin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Gérard GUILLAUME, Maire.

Date de convocation : 07 décembre 2012.

Présents : Tous les membres du Conseil Municipal en exercice, sauf :

M. Michel BARTHELEMY qui a donné pouvoir à M. Eric PIREYRE.

Mme Christelle CASSAGNE qui a donné pouvoir à M. Nicolas ALEXANDRE.

M. Julien REYNARD qui a donné pouvoir à M. Gérard GUILLAUME.

Mme Patricia TENNEREL qui a donné pouvoir à M. André RONGERE.

Secrétaire de séance: M. François FUSTIER

Après lecture, le compte rendu de la séance du 26 octobre 2012 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

1 – Tarifs 2013/2014 : salle polyvalente et cimetière

Salle polyvalente :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe comme suit les tarifs 2014 de location de la salle polyvalente :

- 413 € pour les personnes extérieures à la Commune
- 147 € pour les habitants de Montmorin
- 135 € pour la caution

Cimetière

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de laisser les tarifs inchangés.

2- Projet école – Choix de l'architecte

Après présentation du rapport de la commission d'appel d'offre établi suite à l'ouverture des plis du 03/12/12 pour le choix du cabinet d'architecte, le Conseil Municipal, à l'unanimité, choisit le cabinet Moinard Blanchet Associés de Clermont-Ferrand pour un montant d'honoraires de 64 980.50 € égal pour un taux d'honoraires à 8.45 % et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer le marché de maîtrise d'œuvre correspondant.

3 – Assainissement – participations forfaitaires

Raccordements à Gardy-Rif Bonnet : Monsieur le Maire présente le détail des calculs qui tient compte des dépenses et recettes réelles en fin de travaux et qui permet d'obtenir le montant du raccordement au réseau d'assainissement pour Gardy-Rif Bonnet. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide que les usagers raccordés lors de la création du réseau collectif devront s'acquitter d'une participation de 430 €.

PFAC-Participation pour le financement de l'assainissement collectif : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'instaurer, conformément à la loi du 1^{er} juillet 2012, en lieu et place de la participation qui avait été instituée en application du Code de la Santé Publique, une participation pour le financement de l'assainissement collectif pour un montant de 1500 €.

4 – Employés communaux

Suite au départ en retraite pour invalidité à compter du 04/07/2012 de l'agent, titulaire du poste d'adjoint des services techniques, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de nommer à compter du 15 décembre 2012 M. DELAVET Guillaume, en tant qu'adjoint des services techniques 2^{ème} classe stagiaire, ce dernier ayant assuré le remplacement à ce poste.

5– Rapport d'activité du S.I.E.G du Puy de Dôme et du S.I.V.O.S. de Billom

Monsieur le Maire fait une présentation des rapports d'activité 2011 du Syndicat Intercommunal Electricité et de Gaz du Puy de Dôme ainsi que du Syndicat Intercommunal à Vocation Sociale de la région de Billom (Structure, Personnel, Missions, Projets, Finances).

Coordonnées du SIVOS (organisme public d'aide au maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées) : 35 avenue de la gare – 63160 BILLOM - Tél : 04 73 68 56 04 – Bureaux ouverts du lundi au vendredi 08 h à 17 heures.

6- Renouveaulement de la convention ATESAT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour solliciter le renouvellement de la convention ATESAT 2013 permettant à la commune de bénéficier des prestations d'ingénierie de la part des services de l'Etat.

7 – Décision modificative

Le Conseil Municipal, afin d'honorer le paiement des intérêts d'un emprunt à taux variable, décide le virement de crédit suivant :

Compte 6611 (Intérêts) = + 65 €
Compte 022 (dépenses imprévues) = - 65 €

8 - Questions diverses : Monsieur Zychla présente au Conseil Municipal le projet de vitrail prévu pour être installé sur la fenêtre nord de l'église de Montmorin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.